



SERVICES À LA POPULATION



Pour payer en espèces* :
vos impôts, amendes...
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€
ou par carte bancaire

Fermeture des trésoreries de La Baule et Guérande

Publié le 22 novembre 2023

Fermeture des trésoreries de La Baule et Guérande



À partir du 18 décembre 2023, l'accueil physique des usagers des deux trésoreries de La Baule et Guérande, sera transféré au Service de Gestion Comptable (SGC) de Pontchâteau :

5, place de l'Eglise 44160 PONTCHÂTEAU

qui accueille le public : les mardis matin et jeudis matin, de 8h30 à 12h.

sgc.pontchateau@dgfip.finances.gouv.fr

Pôles "France services"

Deux « **France services** » sont situées sur le territoire, elles permettent d'avoir accès à différents services des neuf partenaires nationaux : Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Finances publiques, La Poste, MSA, point-justice et Pôle emploi.

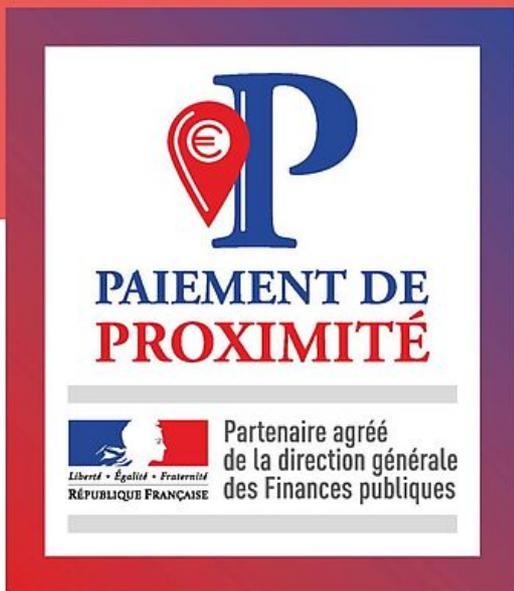
- > **Saint-Lyphard** : 2, rue de la Brière, bureau de Poste / 02.28.54.34 83.
- > **Saint-Nazaire** : Espace Civique Jacques Dubé, 1bis rue des Ajoncs, 02.28.55.99.73.

Plus d'infos sur www.france-services.gouv.fr

Paiement de proximité

Un dispositif de « **paiement de proximité** » sera mis en place auprès de certains buralistes agréés (liste disponible ici : www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite). Vous pourrez y régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Vous pourrez effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300€, et par carte bancaire. Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces*,
rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

► Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code 
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite





MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-

batzsurmer.fr

Conformité RGA
© Non conforme
☎ 02 40 23 92 25